

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation : 16/05/2023
Secrétaire de séance : Céline LOVET

L'an deux mille vingt-trois et le 16 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents (13) : Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe.

Absent (1) : STROOBANT Maëlle (procuration de vote)

N° 20-2023 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CAUE CONCERNANT LES AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 15/02/2022 l'autorisant à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE pour les aménagements des abords de la salle polyvalente.

Mme Le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 à la convention de la mission d'accompagnement. Le contenu de la mission est complété par la démarche d'accompagnement pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la partie « espace public paysager et récréatif ». La convention est prorogée jusqu'au 31/12/2023. Le supplément de la mission s'élève à la somme de 1500 €.

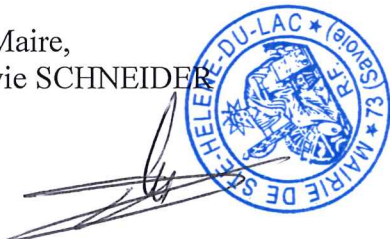
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'accompagnement entre le CAUE de la Savoie et la Commune de Ste-Hélène-du-Lac.
- Autorise Mme Le Maire à signer cet avenant n° 1.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 24 mai 2023.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Céline LOVET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le

AVENANT n° 1
À LA CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT
En date du 14 mars 2022

Entre :

La commune de SAINTE-HELENE-DU-LAC, représentée par son Maire, Mme Sylvie SCHNEIDER, agissant en cette qualité,

Et :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (C.A.U.E.), représenté par sa Présidente, Madame Annick CRESSENS, agissant en cette qualité,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

La convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023

Article 2

Le contenu de la mission est complété par l'option décrite dans l'annexe 2-tableau de planification, à savoir la démarche d'accompagnement pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la partie « espace public paysager et récréatif » :

- Aide au choix et à l'engagement de la procédure
- Aide à l'analyse des offres
- Aide pour l'audition des candidats
- Aide pour la notification aux candidats
- Participation à la réunion de lancement.

Article 3

La responsabilité de cet accompagnement est portée par Mme Annick CRESSENS, Présidente du CAUE de la Savoie

Article 4

Le supplément de mission s'élève à la somme de 1500 €

La commune s'acquittera de sa participation auprès du C.A.U.E. à l'achèvement de la mission.

Les autres dispositions ne sont pas modifiées

Fait à Chambéry le 12 mai 2023

Signature

Signature

Mme Annick CRESSENS
Présidente du CAUE de la Savoie

Mme Sylvie SCHNEIDER
Maire de la commune de SAINTE-HELENE-DU-LAC